



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRANSPORTS
VILLE ET LOGEMENT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MISSION SUR L'ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION DES AUTORITÉS ENVIRONNEMENTALES

1. Contexte de la mission

Une commande du ministre délégué

- Circulaire du ministre délégué Mathieu Lefèvre du 27 mars 2026 aux présidents de l'Ae et des MRAe : modernisation et renforcement de l'efficacité de l'évaluation environnementale
- Audition conjointe de Mathieu Lefèvre, Laurent Michel et Sylvie Mathon par la Commission Développement Durable de l'Assemblée Nationale le 8 juillet ([lien](#))
- **Lettre de mission de Mathieu Lefèvre à Laurent Michel : réflexion sur des modalités de réorganisation des autorités environnementales (Ae)**

Une commande du ministre délégué

- Circulaire du ministre délégué Mathieu Lefèvre du 27 mars 2026 aux présidents de l'Ae et des MRAe : modernisation et renforcement de l'efficacité de l'évaluation environnementale
- Audition conjointe de Mathieu Lefèvre, Laurent Michel et Sylvie Mathon par la Commission Développement Durable de l'Assemblée Nationale le 8 juillet ([lien](#))
- **Lettre de mission de Mathieu Lefèvre à Laurent Michel : réflexion sur des modalités de réorganisation des autorités environnementales (Ae)**



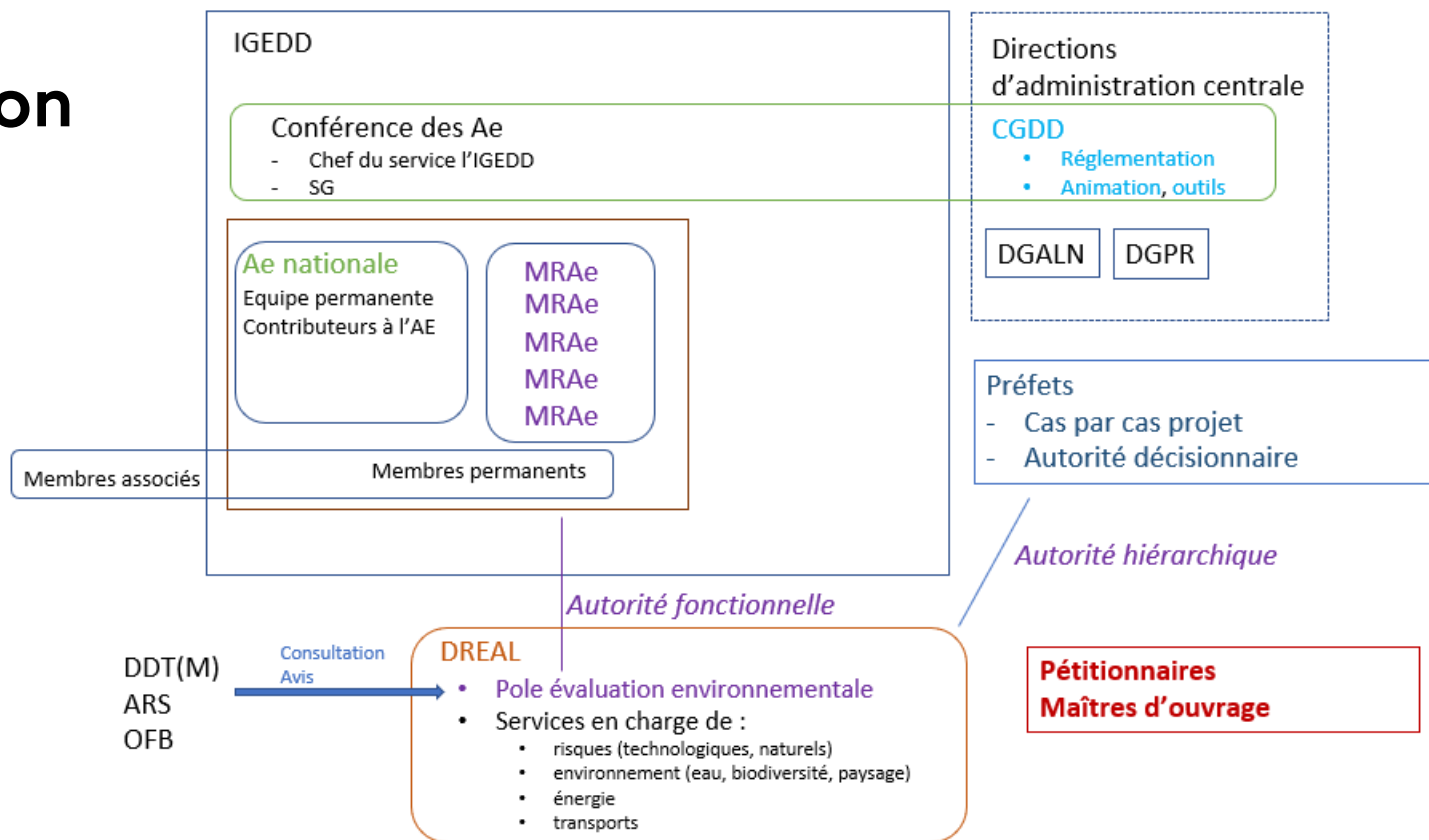
Calendrier

- 1^{er} octobre : remise du rapport
- 8 octobre : participation du ministre délégué à la conférence des AE et décision sur le scénario d'organisation
- Souhait de mise en œuvre au 1^{er} janvier 2027

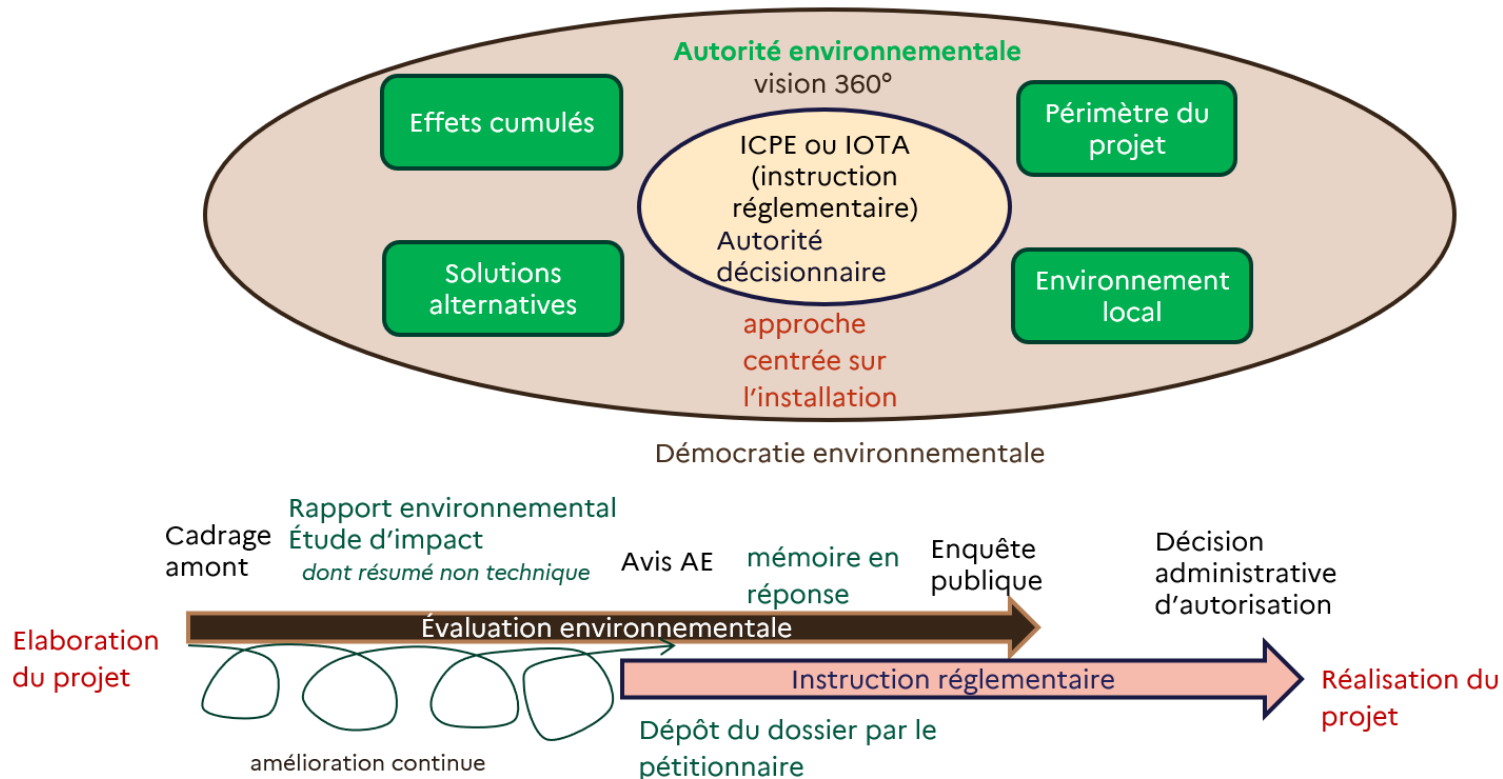
2. Objectifs et enjeux

L'organisation actuelle

Cette organisation associe de nombreux acteurs différents à la fois au niveau local et au niveau national.



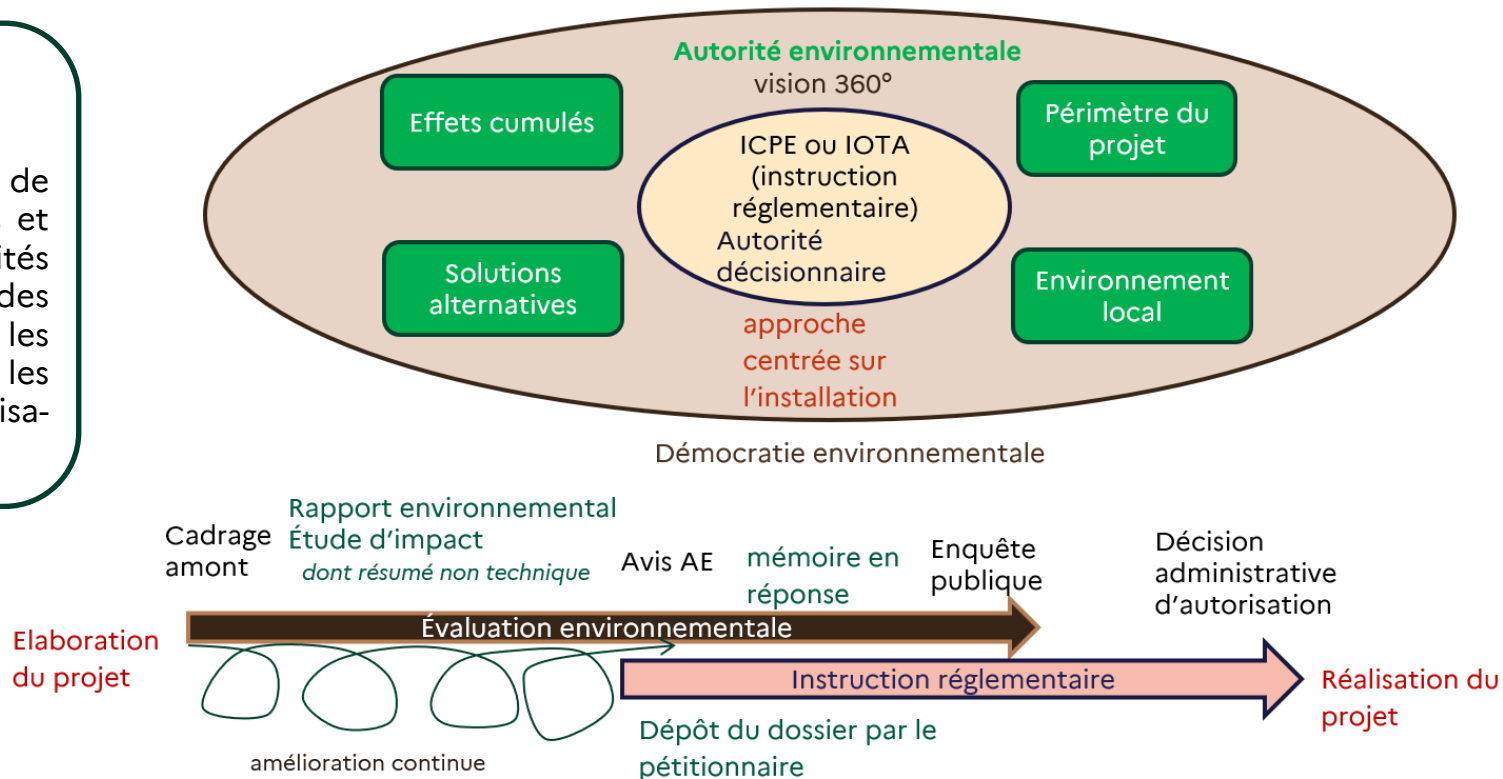
Complémentarité et articulation entre évaluation environnementale et décision administrative



Objectifs

Travailler des sujets de fond sur les missions et activités des autorités environnementales, des pistes de travail pour les articuler avec les propositions d'organisation.

Complémentarité et articulation entre évaluation environnementale et décision administrative



Principaux enjeux relatifs aux missions des autorités environnementales identifiés comme à traiter dans la réflexion

Enjeux de fond

- Qualité et proportionnalité des avis (pour assurer un niveau élevé de protection de l'environnement et la bonne appropriation des pratiques)
- Harmonisation effective des pratiques
- Relations avec les parties prenantes lors de l'élaboration des avis et plus à froid (échanges techniques, retours d'expérience, diffusion attentes et « doctrines » etc...)
- Compétences, collégialité, ouverture
- Indépendance d'exercice
- Evaluation environnementale et procédures, dont cas par cas, procédures conjointes projets-évolution des documents d'urbanisme

Enjeux liés à l'organisation des missions

- Articulation niveau national/organisation territoriale
- Rôle des pôles évaluation environnementale des DREAL. Eventualité de création d'un SCN et conséquences induites.
- Interactions avec les services de l'Etat, efficacité collective des travaux (« double instruction »)
- Animation de réseaux, coordination
- Rôle des collègues de l'Ae, des MRAe
- Aspects juridiques
- Ressources humaines : profil des compétences recherchées, recrutement et gestion prévisionnelle
- Systèmes d'information et outils

3. Méthodologie et acteurs sollicités

Méthodologie de travail

- Dans un délai court, s'efforcer d'avoir des échanges larges avec le collectif de travail (IGEDD et DREAL) et son environnement administratif.
- Mener une écoute d'interlocuteurs externes.
- Travailler des sujets de fond sur les missions et activités des autorités environnementales, des pistes de travail, dont actions « sans regret », ou valables dans tous les scénarios d'organisation.
- Articuler les actions de fond et les réflexions sur l'organisation.
- Documenter les scénarios, les étapes à réaliser, les risques, les conséquences sur les personnels, les collectifs de travail, les conditions de réussite etc...

Instances de travail et modalités d'échange (1/4)

- Groupe de Réflexion et d'Appui :
 - Présidé par Laurent MICHEL
 - Les participants comportent des représentants de différentes entités : Ae (2), SG de la conférence des Ae (1), présidents MRAe (4), MRAe (2), CGDD (2), SG pôle ministériel / STMAR (1), Directeurs (ou directeurs adjoints) de DREAL (4), Pôle / service évaluation environnementale de DREAL (4 ou 5)
- Groupe restreint et équipe permanente de l'Ae
- CODOR de l'IGEDD

Instances de travail et modalités d'échange (2/4)

Echanges spécifiques (1/2)

Au sein de l'IGEDD	Chef du service de l'IGEDD et la SG de l'IGEDD et de la conférence des AE
Au sein du pôle ministériel	- SG pôle ministériel et CGDD pour s'assurer de la prise en compte des enjeux RH, juridiques, organisationnels et de l'articulation de la réorganisation avec les réflexions de la DG Environnement. - SG du pôle ministériel : Fonctions RH, DAJ, STMAR, DNUM pour l'avis sur les outils informatiques (NOVAE ...), ainsi que l'utilisation de l'IA
Organisation syndicales	Réunion du 1 ^{er} septembre
DAC du pôle ministériel	Entretiens, ou une ou deux réunions collectives avec : CGDD-DGPR-DEB impliqué dans la création de la DG environnement, DGALN-DHUP, DGEC, pôle transports
Préfets	Réunion organisée sous l'égide de la DMATES avec 5 préfets

Instances de travail et modalités d'échange (3/4)

Echanges spécifiques (2/2)

Services et opérateurs	DREAL (dans le cadre du groupement) ; DDT(M) (dans le cadre du groupement) ; DGS et ARS ; OFB ; ADEME
Conseil d'État	Sur la base de documents / textes
RP auprès de l'Union Européenne / SGAE	
Bénéficiaires	Maîtres d'ouvrage : - Associations d'élus : France Urbaine, AMF, Régions de France - Fédération des SCoT, Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme - Entreprises : MEDEF, fédérations du secteur des ENR Bureaux d'étude : SYNTEC, SN2E Associations de protection de la nature : FNE Commissaires enquêteurs (compagnie nationale)

Instances de travail et modalités d'échange (4/4)

Moments d'échanges collectifs :

- **Séminaire – 16 septembre :**
 - Objet : présentation des orientations des scénarios et évaluation des modalités de travail
 - Participants : représentants des structures de l'État concernées
 - Méthode : analyse et affinage des scénarios (avec groupes de travail)
 - par thème ;
 - par configuration.
- **Webinaire préparatoire – 4 septembre :** Objet – présenter les objectifs et les orientations possibles de la réforme, et recueillir des premières propositions

4. Pistes de travail

Principes communs aux différents scénarios, premiers éléments

- Nécessité de traiter comme aujourd'hui la très grande majorité des dossiers au niveau territorial (régional).
- Maintien donc d'implantations territoriales.
- Les agents actuellement impliqués dans les pôles EE des DREAL constituent la « force de frappe » principale des MRAe, il est incontournable de continuer à s'appuyer sur eux.
- Un certain nombre d'idées d'actions « sans regret » et d'objectifs et actions communs à tous les scénarios émergent des premiers échanges, par exemple clarifier et communiquer sur les missions et apports des autorités environnementales, faire plus encore communauté de travail entre les membres des AE, des pôles EE etc. De même, sur les relations avec les porteurs de projets et les AE, l'articulation AE – services déconcentrés, bon nombre d'évolutions de méthode ne dépendront pas (ou peu) du choix d'organisation.

Plusieurs scénarios à l'étude, quelques premiers points

1. Coordination renforcée

- Une action qui s'appuiera sur l'actuelle feuille de route de la conférence des AE et l'amplifiera.
- A priori peu d'évolution dans les structures, seul besoin juridique : évolution du décret et de l'arrêté d'organisation de l'IGEDD pour traduire la coordination renforcée.

2. Autorité environnementale unique

Option A : Au sein de l'IGEDD

- Une option qui peut fonctionner, au moins dans un premier temps, et sans grande difficulté, avec la même organisation niveau national/niveau régional dans le traitement des dossiers, et un appui apporté dans chaque région à cette AE par le pôle EE de la DREAL. Cependant, besoin de nombreuses adaptations organisationnelles (SI, composition et rôle des actuels collègues des MRAe, gestion de l'orientation des dossiers, délégations au niveau régional), évolutions (d'ampleur moyenne) des codes de l'environnement et de l'urbanisme.
- Un équilibre à trouver entre plus de pilotage/harmonisation et maintien de la réactivité et d'une large « autonomie/agilité » du niveau régional.

Option B : Création d'un service à compétence nationale

- Une réorganisation plus lourde, y compris juridiquement, des questions à explorer et trancher (comment organiser l'activité aujourd'hui exercée par les pôles EE non pas pour la MRAe mais pour le préfet de région, quid des agents travaillant à temps partiel pour l'activité d'AE au sein de l'IGEDD, etc.).
- Autre question (par exemple) : ce SCN devra être doté d'un minimum de moyens supports, apportés aujourd'hui par l'IGEDD ou les DREAL.

Quel que soit le scénario retenu

- **Association des représentants du personnel** (comité de suivi, CSA)
- **Information des agents** aux différentes étapes
- **Application aux agents des garanties RH prévues par le [guide « Conduire la transformation des organisations »](#)**, notamment :
 - Mise en œuvre d'un processus de pré-positionnement et la proposition d'un nouveau poste dans la nouvelle organisation s'il y a changement d'organisation structurelle ;
 - Garantie de maintien de rémunération.
- **Accompagnements des agents** (mobilisation du réseau du conseil à l'agent, cellule d'écoute et accès aux dispositifs de prévention des risques psychosociaux).

Grille d'analyse provisoire

Scénario	Coordination renforcée	AE unique	?
Description générale, gouvernance d'ensemble, « devenir » des entités et des agents			
Actions d'harmonisation et coordination			
Actions en matière de proportionnalité et lisibilité des avis et décisions			
Relations avec les maîtres d'ouvrage et les parties prenantes (aller vers)			
Articulation national/territorial, interface porteurs de projets			
Animation de réseau			
Relations avec les préfets, les services déconcentrés de l'Etat, les DAC			
Collèges / commissions			
Indépendance d'exercice			
Gestion des compétences, conséquences RH			
Evolutions juridiques nécessaires			
Outils, dont systèmes d'information. Communication. Apports possibles IA			
Comparaison / parangonnage européen			